

Bordeaux, le 8 janvier 2016

Mardi 12 janvier, en présence du Président du Conseil d'Administration, Jean-Jacques Ronzié, le Directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Gironde, Christophe Demilly et le Directeur de l'Agence nationale pour les Chèques Vacances, Philippe Laval signent une convention de partenariat visant à favoriser les départs en vacances en Gironde.

La branche famille et localement la Caf de la Gironde disposent d'une politique vacances ambitieuse et historique (elle existe depuis la création des congés payés).

Consciente que le temps des vacances est un facteur de cohésion familiale mais aussi d'inclusion sociale, la Caf de la Gironde favorise les départs des enfants et des familles modestes chaque année. Près de 40 500 allocataires sont susceptibles de bénéficier des aides vacances de la Caf en 2016.

L'Ancv accomplit depuis plus de 30 ans une mission unique : la lutte contre la fracture touristique en développant des dispositifs d'aides au départ pour les salariés de toutes entreprises, les agents de la fonction publique et les publics les plus fragiles.

La convention de partenariat, signée ce jour entre la Caf et l'Ancv, élargit l'offre vacances de la Caf proposée aux familles dont les jeunes âgés de 18-à 25 ans. En 2016, plus de 46 100 allocataires supplémentaires pourraient bénéficier de nouveaux séjours vacances à coûts modérés.

Avec ce partenariat, plus de 86 600 allocataires de la Caf sont concernés par les départs en vacances en Gironde.

Une information personnalisée des bénéficiaires

La Caf et l'Ancv proposent des séjours vacances sur la base de critères sociaux. Ces séjours à coûts modérés s'adressent à des familles en difficultés comme les travailleurs pauvres. Les personnes qui peuvent y prétendre sont informés par courrier ou bien par mail.

